



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 89722

Texte de la question

M. André Chassaigne interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les conditions de travail des directeurs d'école. Les directeurs et directrices d'école voient leurs tâches et missions se multiplier et se complexifier au fil des années. Non seulement ils ont un rôle pédagogique et d'animateur des équipes enseignantes, mais ils doivent également assumer des tâches administratives. Ils sont aussi le lien entre les parents d'élèves et l'éducation nationale. Depuis 2007 le besoin d'aide dans le domaine administratif a été reconnu. Aussi des moyens humains supplémentaires ont-ils été dédiés à cet effet. Dans toutes les écoles il s'agit, bien souvent, de personnes bénéficiant de contrat aidé. Cependant, force est de constater que ces moyens se révèlent insuffisants et que la précarité du personnel administratif nuit à la continuité du service public d'éducation. Dans ces conditions les directeurs ne peuvent pas se concentrer sur les missions pédagogiques, missions pourtant au cœur de leur métier. Il lui demande si un plan de recrutement d'aidants administratifs supplémentaires est prévu pour remédier à cette situation et si sera pris en compte la nécessité de contrats plus longs.

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89722

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 octobre 2015](#), page 7532

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)